



Communiqué de presse de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF de l'Île-de-France

Une nouvelle entrave au droit de manifester : Des interdictions de parcours !

Pour la mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre, la Préfecture vient de refuser le parcours initialement proposé, déposé il y a 10 jours, qui allait de la place de la République à la place de la Concorde.

Le motif invoqué, proximité de ministères et de la place Vendôme, n'est pas acceptable. Nous avons déjà emprunté cet itinéraire, et sans aucun problème. Il s'agit bien là de choix politiques avec la volonté d'éloigner les cortèges syndicaux des lieux de pouvoir, cela n'est pas admissible.

Depuis l'arrivée du préfet de police de Paris, Monsieur Lallemand, nous organisations syndicales, sommes victimes d'une multiplication d'entraves à la liberté de manifester avec des interventions policières qui visent à déstabiliser et intimider nos cortèges et nos services d'ordre. Ainsi, tout récemment, un rassemblement à l'initiative de l'UNEF a été interdit devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons condamné à de multiples reprises, dans des communiqués, les interventions policières notamment au cours de la manifestation du 5 décembre dernier, ainsi que la complicité des forces de l'ordre au cours de l'agression du cortège syndical, le 1^{er} mai dernier qui s'est soldée par 21 blessés dont 4 graves.

Les unions régionales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF dénoncent la restriction de la liberté des organisations de choisir des parcours adaptés en restreignant de plus en plus les axes dans lesquels les cortèges revendicatifs auraient encore droit de cité.

Les structures régionales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF exigent l'application du droit essentiel de manifester pacifiquement et le respect par les autorités compétentes des parcours déposés.